

CAPD 23 mai 2013: les élu(e)s du SNUipp-FSU vous rendent compte.

Une CAPD fleuve où les élu(e)s du SNUipp sont intervenus sur tous les points à l'ordre du jour que nous avons minutieusement préparés. Des questions diverses ont été abordées suite à notre demande.

Et le soir, les militant(e)s du SNUipp se sont mis à disposition pour répondre aux nombreux appels téléphoniques et mails des collègues une grande partie de la soirée.

Déclaration préalable du SNUipp-FSU sur le rapport de la Cour des comptes paru hier qui fait le procès des nécessaires créations de postes.

ORDRE DU JOUR

1) MOUVEMENT à TD 2013

1540 participants au mouvement à TD (1478 l'an dernier). 568 collègues ont été mutés soit environ 37 %; 39 % sont maintenus sur leur poste.

Restent à ce jour 367 collègues sans poste soit 23,8 % (388 l'an dernier).

Nous avons rappelé l'important travail mené en amont de cette CAPD par les élu(e)s du SNUipp. Travail de vérification des barèmes, des postes, études des demandes de priorités médicales et/ou sociales, participation active et constructive lors des groupes de travail qui demeurent indispensables pour préparer au mieux le document présenté aujourd'hui en CAPD.

Nous avons remercié les services du DASEN pour le travail fourni dans une période dense et courte.

Nous avons également précisé certains points :

– comme déjà indiqué lors des groupes de travail, nous regrettons fortement la non prise en compte dans l'ancienneté du service des périodes de congé parental comme le permet un nouveau texte (CPN à compter du 1er octobre 2012). Cela est pénalisant pour nos collègues.

Les services du DASEN indiquent qu'aucune application n'est à ce jour créée par le Ministère. Le SNUipp-FSU intervient au niveau national sur cette question.

– Nous avons aussi dénoncé le retrait, sur l'ancienneté générale de service, des journées d'absence accordés sans traitement. Certains collègues se retrouvent, par exemple, avec une ancienneté de 8,997 points au lieu de 9 points. Cela constitue une « double » peine difficile à admettre pour nos collègues.

– Nous avons rappelé que 6 collègues avaient vu leur mouvement annulé faute d'avoir fait les 3 vœux géographiques obligatoires. Beaucoup ont pu cependant être « rattrapés », suite à nos interventions (tous les courriers adressés faisaient état d'une bonne foi évidente et d'erreurs de compréhension, notamment pour nos collègues qui arrivent d'autres départements).

– Nous avons également fait état de la situation difficile cette année quant à l'étude des demandes de priorités médicales et/ou sociales, l'avis formulé par le Médecin de

prévention ou l'assistante sociale étant parfois difficile à interpréter, d'autant que ces personnes n'assistent pas à ces réunions.

– Nous avons aussi précisé que de nombreux collègues TRS avaient fait leur mouvement cette année, sans forcément obtenir satisfaction. Le mouvement interne aux TRS inquiète nos collègues si l'on en juge par les nombreux appels que nous recevons !. A noter que 16 postes de TRS restent vacants.

*** ZIL/BD à temps partiel.**

Nous avons également rappelé notre opposition à la décision prise de refuser le temps partiels aux collègues remplaçants en les obligeant à déléguer sur des fractions de postes au moment du titre provisoire, une fois le mouvement TRS passé et une fois les 25 % bloqués pour les M2.

Pour rappel les ZIL ou BD à temps partiel à 50 % de droit sont autorisés à rester ZIL ou BD. Les jours de travail pourront par contre être imposés par le DASEN. Pour les autres, la délégation est obligatoire sur des fractions. Nous avons demandé que ces collègues puissent formuler des vœux sur d'autres circonscriptions que celle où ils sont rattachés en tant que ZIL ou BD afin de leur garantir un choix plus large.

Le DASEN réfléchit à notre proposition. A suivre...

Rappelons que le SNUipp-FSU a déposé un recours au Tribunal Administratif contre cette décision du DASEN d'interdire le temps partiel aux remplaçants.

⑩ 9 directions vacantes (cf. liste sur notre site)

Ces postes de direction vont être proposées, dans un premier temps, aux collègues ayant fait 30 vœux dont des vœux de direction et qui n'auraient rien obtenu au mouvement.

Après coup, les directions qui resteraient dès lors vacantes seront proposées à l'**interim (fiche-type** à remplir et à retourner au DASEN + IEN - **Avec COPIE au SNUipp** -)

* **Une direction d'école d'application** reste aussi vacante : une commission d'entretien le 19 juin est prévue pour la pourvoir.

A noter que la direction Nice Bois Boulogne Mx1 et Bois de Boulogne Mx 2 (restée vacante après mouvement) ne sera pas proposée : il n'y aura plus qu'une seule direction pour les deux groupes, occupée par interim par le collègue directeur sur mx1. Le poste de direction sera par contre proposé au mouvement à TD l'an prochain dans le cadre d'une fusion.

4 collègues restent sans affectation suite à une mesure de carte. Ils seront nommés avec priorité au moment du titre provisoire.

*** Concernant l'ASH**

Très peu de postes ASH restent vacants à ce mouvement : 2 CLIS, la création ULIS A , 2 postes B à Clément Ader, 1 BD ASH.

Par contre, sans compter les stagiaires CAPA-SH entrants ou sortants de formation, beaucoup de nominations à TP sur les postes dès ce mouvement, c'est particulièrement le cas en option D (14 nominations à TP) et BD ASH (7 nominations à TP). On remarque que

plusieurs CLIS se libèrent soit parce que les collègues obtiennent d'autres postes spécialisés (ULIS notamment), soit parce qu'ils changent de fonction dans l'ASH, voire regagnent « l'ordinaire ».

Il n'y a plus de poste disponible en SEGPA à ce jour.

Un stagiaire entrant en formation CAPA-SH option F reste sans poste, trois sortants de formation également (2 D et 1 F). **A suivre en groupe de travail en juin.**

Concernant les postes RASED : 1 seul poste E attribué à titre provisoire. Pas de poste vacant de rééducateur ni de psychologue des écoles. 4 collègues touchés par MCS l'an passé retrouvent un poste dans leur option suite aux règles mises en place grâce aux interventions du SNUipp.

**** Appels à venir**

- Postes de CPC EPS : appel au vivier pour les 3 postes restés vacants (Nice 3, Carros, Nice 4)
- Poste d'enseignant ULIS de l'Archet à Nice (appel au vivier)
- Poste Classe Relais Cannes Gérard Philippe (vivier)
- Poste Prison de Grasse (appel à candidature)
- Poste coordonnateur Avs-i (appel à candidature)
- Poste CPD EPS
- Poste CPD LV
- appel sur ERH Carros Vian (vivier)
- appel sur 50 % ERH Cagnes (vivier)
- appel sur 2 X 50 % psychologue de l'Education Vence
- appel sur psychologue de l'Education St Jeannt

A NOTER....

**** Entretiens**

« Plus de maitres que de classes » : 5 et 12 juin

« Accueil des enfants de moins de 3 ans : 29 mai

En cas d'avis favorable, nomination au barème.

Il ne sera pas possible d'être à temps partiel sur ces postes malgré notre désaccord.

**** Mouvement à Titre provisoire**

Pas de mouvement informatisé encore cette année. Il y aura une fiche-type d'extension des vœux à remplir + tout courrier susceptible d'éclairer le groupe de travail lors des affectations. **COPIE au SNUipp de tout envoi.**

CAPD prévue le 1er juillet (groupes de travail en amont sans que pour l'instant aucune date ne soit fixée.

Sur notre site : la liste actuelle des postes vacants

Nous actualiserons cette liste au fur et à mesure.

A noter aussi qu'il manque encore 44 postes à bloquer pour les PES.

**** Mouvement Trs : pas de calendrier fixé pour l'instant. A suivre...**

Le SNUipp a redit son opposition au dispositif prévu et dénoncé une attaque importante au paritarisme. Une déclaration unitaire des 3 organisations syndicales présentes à la CAPD a été lue.

Les fractions (25%) destinées à l'accueil des M2 seront bloquées en amont du mouvement des TRS (138 fractions).

A cela se rajoute la forte probabilité **que des 2x50 % dans une même école soient bloqués pour les PES (il reste en effet 44 postes à bloquer pour les PES).**

Ensuite le mouvement TRS commencera :

les TRS auront connaissance des fractions alors disponibles ; certaines seront regroupées entre elles et ne pourront être dissociables (2x50 % dans une même école par exemple ; les collègues à temps partiel ne pourront donc demander ces regroupements même si leur barème le leur permet ...).

- Vœux « papier » des TRS sur un fiche type. Les collègues devront faire 10 vœux d'école minimum

- Réunion en circonscription. Les IEN affecteront les collègues selon le barème fourni par le DASEN.

Le SNUipp a demandé la tenue d'un groupe de travail avant la CAPD du 1^{er} juillet pour vérifier les nominations des TRS et faire en sorte que ces collègues aient leur affectation plus rapidement comme l'an dernier. **Refus du DASEN : tout sera étudié le 1^{er} juillet lors de la CAPD... soit très tardivement... Et cela est mieux pour les collègues TRS et pour les collègues travaillant à temps partiel, qui ne connaîtront pas leur complément avant cette date ?!!!**

2) DEMANDE DE TEMPS PARTIELS.

Toutes les demandes ont été acceptées (615 demandes)

Pour les mi-temps annualisés, ils ont été acceptés eux aussi sur le principe. Reste à voir maintenant la faisabilité des regroupements (période 1/période 2). 45 demandes au total dont 26 pour la 1^{ère} période.

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des intéressé(e)s.

*** ZIL et Temps partiels :** suite à la décision du Directeur Académique prise lors de la dernière CAPD, décision contre laquelle le SNUipp s'est fortement opposé (un recours en TA a d'ailleurs été déposé par nos soins contre cette décision), plusieurs collègues remplaçants exerçant à temps partiel se retrouvent dans l'obligation de déléguer sur des fractions de postes, faute de ne pas avoir obtenu d'autres postes au mouvement.

Pour rappel , l'administration justifie cette décision par le fait que le travail à temps partiel des remplaçants aggraverait fortement les problèmes de remplacement dans le département : nous avons fait remarquer que cela concernait dans les faits 23 collègues sur l'ensemble des personnels remplaçants (environ 340) !!

Rappelons aussi que ces collègues du coup ne percevront plus les indemnités de remplacement alors même qu'ils ont un poste à TD de remplaçant...

La solution ne serait-elle pas plutôt de créer un nombre de postes suffisants de remplaçants pour palier aux difficultés récurrentes du département ?

Au final ce sont 12 collègues remplaçants à temps partiel qui seront délégués sur des fractions de postes. Cela se fera après le mouvement des TRS, en fonction des fractions restantes.

Nous avons également demandé, à l'appui d'une déclaration commune avec le Se-Unsa, que les **collègues remplaçants « bénéficiant » d'un allègement de service** (travailleur handicapé) puissent rester affectés sur leurs fonctions de remplaçants au vu de leur pathologie. **Le DASEN y réfléchit. A suivre**

3) Congés de formation professionnelle.

96 demandes (contre 101 demandes l'an dernier)

Le SNUipp a dénoncé la dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés, même si cette année, le nombre de demandes est encore en légère diminution.

Du fait peut-être de la « lassitude » de nombreux collègues d'attendre désespérément d'être retenu et qui, pour beaucoup « font autrement » ou abandonnent...

Cette dotation est en stagnation par rapport à l'an dernier puisque équivalente à 114 mois.

Nous avons également dénoncé l'absence totale de possibilités de congés de mobilité, et ce, depuis plusieurs années maintenant qui ampute d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

Suite aux interventions du SNUipp, des erreurs ou anomalies ont pu être corrigées en amont de la CAPD, et ce dans un souci d'équité et de transparence entre tous les collègues. Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués.

Les candidatures ont été classées en 3 catégories

(niveau 1 = Licence ou équivalent; Niveau 2 = Master et au-delà ; Niveau 3 = divers).

Niveau 1 : 30 demandes (34 demandes en 2012), 5 départs (4 départs en 2012)

Niveau 2 : 41 demandes (40 demandes en 2012), 5 départs (4 départs en 2012)

Niveau 3 : 25 demandes (29 demandes en 2012), 3 départs (5 départs en 2012)

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des intéressé(e)s.

5) POSTES ADAPTES

Ce sont des postes destinés aux collègues en grande difficulté.

15 demandes d'attribution de postes adaptés pour 2 possibilités...

Même s'il y a eu une création au dernier CT, demandé fortement par le SNUipp, cela reste très nettement insuffisant pour les situations dramatiques de ces collègues. Il y a même une sortie du dispositif pour une collègue qui se retrouve dans une situation très difficile.

Un groupe de travail avait étudié les demandes au préalable : le SNUipp y avait défendu les dossiers dans un souci d'équité entre tous... dans un contexte de pénurie de postes inadmissible.

6) QUESTIONS DIVERSES POSEES par le SNUipp

1) Allègements de services

Nous avons rappelé les situations très difficiles de nos collègues et la nécessité d'abonder le nombre de possibilités. Les demandes sont en augmentation importante.

Lors de la CAPD de ce jour, le SNUipp-FSU a sollicité à nouveau le Directeur Académique au sujet des demandes d'allègements de service, en insistant sur la nécessité d'accorder l'allègement de services à l'ensemble des collègues, reconnus travailleurs handicapés, en faisant la demande.

Nous avons rappelé les situations humaines extrêmement difficiles et douloureuses.

Nous avons également marqué notre « surprise » suite au classement, effectué par le Médecin de prévention, de certains collègues qui se retrouvent très bas dans la liste par rapport à l'an dernier alors même que leur situation n' a malheureusement pas évolué par rapport à l'an dernier, voire s'est aggravée.

Nous avons fait état des courriers de plusieurs collègues.

45 demandes sont à ce jour recensées (32 l'an dernier)

Le DASEN conscient des situations humaines, a précisé qu'il ne pouvait pas s'engager aujourd'hui, au-delà de ce qu'il avait pu faire à la même époque l'an dernier au mois de juin (soit 17 demandes satisfaites).

Il a aussi précisé qu'il espérait poursuivre ces attributions mais qu'il souhaitait attendre pour faire le point sur les besoins dans les écoles en matière de carte scolaire et voir si des allègements supplémentaires peuvent être accordés. **A suivre donc au CTSD du 20 juin.**

Le SNUipp-FSU a rappelé, que pour lui, il en faisait une priorité et qu'il n'était pas concevable de laisser ces collègues dans une attente très pénible et douloureuse.

17 demandes accordées ce jour .

Nous poursuivons nos interventions pour tenter d'aboutir au-delà des 17 collègues retenus

2) ANNULATION de Permutation

2 annulations accordées pour deux collègues du 06 qui restent donc dans le département suite à un changement important dans leur vie personnelle.

3) INEAT / EXEAT 2013

Nous avons rappelé que se tenait ce jour un groupe de travail ministériel, réuni à la demande du SNUipp, pour étudier les trop nombreuses situations de collègues qui, malgré une bonification exceptionnelle de 800 points, ou bien encore les demandes pour rapprochement de conjoint récurrentes. Cela suite aux résultats catastrophiques des permutations qui une fois encore ont jeté de nombreux collègues dans le désarroi.

Le SNUipp est intervenu pour demander l'intégration de collègues dès que possible, rappelant les résultats catastrophiques des permutations cette année encore. **Le surnombre actuel empêche cependant pour l'instant tout ineat.**

Nous avons également demandé à ce que tous les exeat soient accordés sur le principe. Accord du DASEN.

Le SNUipp a également demandé, comme les années précédentes, à permettre des échanges nombre à nombre entre départements si cela se présentait (notamment entre le Var et les Alpes-Maritimes où la situation de nombreux collègues n'ayant pas obtenu le Var est très critique).

Accord du DASEN.

4) Formations CAPA-SH

Le SNUipp a fortement dénoncé l'implantation de la formation aux options D et F du CAPA-SH sur Draguignan. Implantation décidée unilatéralement sans que les collègues qui ont été retenus n'en aient été informés en amont, au moment de l'inscription .

Le SNUipp a fait état du courrier collectif des collègues concernés : cette implantation implique déplacements et frais supplémentaires indéniables
1 collègue s'est d'ailleurs désistée depuis.

Au final ce sont 5 candidats qui partent en formation CAPA-SH cette année.

Malgré nos interventions, le DASEN maintient le dispositif désormais arrêté.

Nous avons demandé qu'une réunion académique soit convoquée en amont l'an prochain pour mettre à plat les choses et anticiper pour que les collègues sachent à quoi ils s'engagent au moment de leur demande.

5) APC et Rythmes

Le SNUipp-FSU, qui avait contesté cette AP - comme 80% des enseignants des écoles – s'est félicité de sa disparition, même si sa transformation en APC n'était pas non plus sa demande.

De nombreuses remontées de collègues nous inquiètent fortement et nous avons redit au DASEN que les équipes devaient être décisionnaires des projets mis en place, du moment dévolu à ces APC et qu'en aucun cas les Mairies ne pouvaient imposer leurs choix eu égard leurs contraintes de personnel ou de budget.

Le champ des possibles est vaste, l'imagination des enseignants fertile, et c'est bien « dans le cadre du projet d'école » que doit s'inscrire la conception des APC. Qu'il s'agisse de leur contenu, de la constitution des « groupes restreints » d'élèves ou du moment où l'on place ces activités, ce sont les équipes qui ont la main. Il ne saurait dès lors être question que les IEN fassent revenir par la fenêtre une aide personnalisée décriée, mise à la porte par la nouvelle organisation des 108 heures. La bonne application d'une circulaire se vérifie surtout à l'épreuve du terrain. Confiance et liberté professionnelle doivent être reconnues partout et l'initiative doit être entièrement laissée aux enseignants.

Le SNUipp a d'ailleurs demandé au ministre de faire preuve de fermeté auprès des recteurs et des DASEN pour que le message soit relayé sans ambiguïté dans les circonscriptions.

Nous invitons les équipes d'écoles à nous alerter en cas de difficultés.

Le DASEN a précisé que cette question serait débattue lors du CTSD de juin,

6) Frais de déplacements / Animations pédagogiques

Le SNUipp a demandé l'application des textes (des conditions sont cependant requises) pour les collègues qui, pour se rendre aux concertations, ont des trajets très importants. Cela est valable notamment pour les circons de Carros/Trois Vallées, Menton, Grasse.

Réponse DASEN : nous n'avons pas le budget pour, l'enveloppe est restreinte et contrainte.

Nous avons redit la nécessité d'une réflexion sur ces situations pour évolution nécessaire.

– **Des situations personnelles et d'école ont été également évoquées.**

Autres questions diverses

* Evaluations nationales

Rappelons qu'elles ne sont pas obligatoires mais qu'elles constituent un outil comme un autre susceptible d'être utilisé. Aucune remontée n'est exigée.

* Aide à la Direction

. A priori le même contingent est reconduit à l'identique pour l'an prochain et pour les mêmes écoles.

* Formation des PES 2013

Elle sera identique à celle de cette année. 288 heures pour 105 PES.

5 jours d'accueil seront organisés comme l'an dernier avec un contenu « aide à la prise en main de la classe ».

Suivi tuteur, stages massés et stage en tutelle sont également prévus comme l'an dernier + 18 heures de concertation pédagogique.

Ces collègues seront accueillis par le DASEN et affectés le 26 juin.

* Affectations des contractuels (M1 ou M2) pour 25 %

L'accueil et l'affectation de ces collègues sur les 25 % sont prévus le 4 juillet (les résultats d'admissibilité étant la veille). Ces futurs collègues risquent donc fort de ne pouvoir contacter les écoles à temps...

Le SNUipp a demandé à ne pas bloquer de 25 % dans une école où il y a déjà un PES affecté. Réponse du DASEN : on va essayer...

Au final, une CAPD fleuve où les élu(e)s du personnel ont joué un rôle majeur.

Nous remercions tous les nombreux collègues qui nous ont envoyé un mot sympa.

Les élu(e)s du SNUipp à La CAPD